

Accord radiologues/assurance maladie, le nouveau pacte de confiance

Gilles Noussenbaum - 26.04.2018



Nicolas Revel, DG de la Cnamts et Jean-Philippe Masson, président de la FNMR ont signé le 26 avril 2018 un accord relatif à l'imagerie sur la qualité et la pertinence des actes valable trois ans.

Faut-il parler de changement de logiciel ?

L'accord signé entre les radiologues et l'assurance maladie marque une nouvelle étape dans les relations avec les médecins libéraux. Il s'inscrit « en même temps » dans l'un des axes stratégiques majeurs déployés par les pouvoirs publics depuis un an, à savoir la pertinence des actes.

Concrètement les radiologues ont obtenu le retour du modificateur Z.

L'article 99 qui permettait une réduction unilatérale des tarifs des scanners devrait être abrogé en 2020.

En échange, les radiologues s'engagent à former des généralistes sur la pertinence des actes de radiologie. Les patients seront également sensibilisés sur les actes inutiles comme aujourd'hui dans la lombalgie aiguë.

Cet accord a été qualifié de gagnant-gagnant par la Fédération nationale des médecins radiologues (FNMR).

Conséquence immédiate, la CSMF envisage un retour dans la convention. Quant aux spécialistes de la CSMF, ils n'écartent plus la signature de l'avenant 8 qui régule les dépassements d'honoraires. La hache de guerre, soit la stratégie de rapport de force permanent avec les professionnels de santé inaugurée par Marisol Touraine, semble bel et bien enterrée.

Voir [é](#) FNMR en détails.